

Interpellation : Marchés publics, jusqu'où l'Etat peut-il s'impliquer sans risquer de fausser les marchés ?

Développement :

Ces dernières semaines le Conseil d'Etat s'est beaucoup investi dans le cadre du dossier de l'importante commande de rames ferroviaires pour les trois compagnies régionales vaudoises, soit le MOB, le MBC et Travys ainsi que pour les Transports publics fribourgeois.

En effet, c'est dans le cadre de l'attribution selon les marchés publics que l'entreprise suisse Stadler Bussnang AG a obtenu le mandat de 231,5 millions de francs pour la construction de 24 rames ferroviaires, dont 7 rames en options, pour les compagnies ferroviaires précitées. A noter que cette commande concernait des installations ferroviaires à voie métrique qui n'existent plus guère qu'en Suisse. Dans ce secteur micro-économique l'entreprise Stadler Bussnang AG est le principal spécialiste.

Selon les responsables des quatre compagnies ferroviaires, l'entreprise Stadler Bussnang AG offrait la meilleure alternative dans les quatre critères principaux de choix, soit : les qualités techniques, le prix, les délais et les capacités organisationnelles.

Le Conseil d'Etat s'est impliqué dans ce dossier en faveur de l'entreprise Bombardier qui a sa halle de montage à Villeneuve. Rappelons aussi que la filiale suisse de l'entreprise canadienne Bombardier, a obtenu la "commande du siècle" de la part des CFF, portant sur près de deux milliards de francs. Pour cette commande l'entreprise Bombardier s'est engagée auprès des CFF à produire 60 % de la commande en Suisse.

A relever aussi selon certains médias spécialisés que l'entreprise Bombardier pourrait devoir payer une pénalité de 460 millions aux CFF pour le retard pris dans la livraison de 59 rames de trains à 2 étages. Les premiers trains auraient dû circuler en Suisse à fin 2013. En effet, les premières rames de cette commande pourraient ne pas circuler avant 2015, alors qu'au départ le contrat entre les CFF et l'entreprise Bombardier prévoyait la mise en service à la date précitée.

Au demeurant, le Parlement vaudois peut se féliciter de l'engagement du Conseil d'Etat pour obtenir des compensations lorsque les marchés publics qui concernent le canton de Vaud échappent aux entreprises vaudoises. Toutefois la situation sera plus claire lorsque les autorités vaudoises auront apporté des réponses à diverses questions qui restent ouvertes.

Questions au Conseil d'Etat :

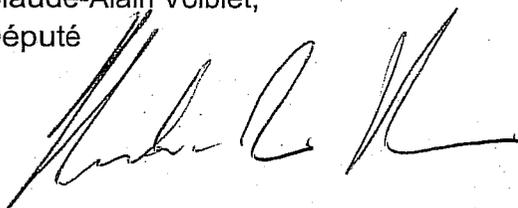
1. Est-il correct que le canton de Vaud a négocié directement des contrats de sous-traitance en faveur de Bombardier et d'autres entreprises avec l'entreprise Stadler Bussnang AG avant même l'attribution du mandat à cette entreprise ?

2. Comment et selon quelle source le Conseil d'Etat avait-il connaissance que le mandat allait échapper à l'entreprise Bombardier ?
3. Malgré les règles des marchés publics et à lire les propos du Conseil d'Etat dans la presse, le Conseil d'Etat peut-il confirmer qu'il aurait bloqué cet investissement si l'entreprise Stadler Bussnang AG ne s'était pas engagée à sous-traiter 40 millions de francs à l'entreprise concurrente Bombardier et à d'autres entreprises vaudoises ?
4. Alors que certaines communes viennent de subir les remontrances de la Cour des comptes concernant la stricte application des règles des marchés publics, le Conseil d'Etat est-il logiquement dans son rôle lorsqu'il s'implique directement dans la procédure d'attribution de mandats selon les marchés publics ?
5. Pourquoi l'usine Bombardier recourt-elle actuellement au chômage technique en Suisse, alors que l'usine allemande de groupe canadien Bombardier à Görlitz a engagé de nouvelles équipes de travail et que son personnel fait des heures supplémentaires, notamment pour donner suite à la commande des CFF ?
6. Selon quels critères le Conseil d'Etat définit-il son engagement en faveur de certains acteurs économiques vaudois au détriment d'autres ?
7. Suite aux informations publiées dans la presse sur le retard possible dans la livraison des rames aux CFF et le versement d'une pénalité par l'entreprise Bombardier, cette société pourrait-elle se retrouver avec d'importants problèmes financiers ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

Lausanne, le 19 mars 2013.

Claude-Alain Voiblet,
Député



(souhaite développer)